

DEC132836DR05

Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie BLANCHY, Madame Monique DESCIEUX, Madame Valentina VAPNARSKY et Monsieur Jean LAMBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative dont le directeur est Gilles Tarabout ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à compter du 21 janvier 2010 à Madame Sophie BLANCHY, DR2, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie BLANCHY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Monique DESCIEUX, IE1, administratrice de l'unité, à Madame Valentina VAPNARSKY, CR1, directrice du centre EREA, sous-directrice de l'unité et à Monsieur Jean LAMBERT, MC au MNHN, directeur du centre CREM, sous-directeur de l'unité,

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC100012DR05 du 23 février 2010 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Gilles TARABOUT